

NAT  
COM  
DE

**FILE COPY**  
**RETURN TO**  
**DISTRIBUTION**  
Bureau C. 111

Distr.  
GENERALE

S/5329  
10 juin 1963

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 10 JUIN 1963 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le 9 juin 1963, à 11 h 10 (heure locale), une péniche blindée israélienne se dirigea vers la berge est du lac de Tibériade. Etant parvenue à une distance de 150 mètres de la côte, elle déclencha un feu automatique et un tir de mortier sur les positions syriennes installées au village de El Douga, ce qui amena lesdites positions à retourner le feu.

Cinq minutes plus tard, c'est-à-dire à 11 h 15, heure locale, deux avions israéliens à réaction survolèrent le territoire syrien et, faisant usage de mitrailleuses et de fusées, bombardèrent le village de El Douga.

Je ne saurais qu'attirer l'attention de Votre Excellence sur la situation ainsi créée en violation de la Convention d'armistice général syro-israélienne. Cette situation a été aggravée par :

- 1) L'emploi du mortier;
- 2) Le bombardement aérien du territoire syrien à l'aide de fusées.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ladite communication à MM. les membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la  
République arabe syrienne

(Signé) Salah El Dine Tarazi

63-13324

